

Le parquet antiterroriste classe sans suite la plainte déposée contre le sucrier

© 09/04/2019 |  Terre-net Média

Le parquet antiterroriste a classé sans suite la plainte déposée par des coopérateurs du leader français du sucre Tereos, qui accusaient le groupe d'avoir maintenu des livraisons de sorbitol en Syrie, retrouvées dans des caves du groupe État islamique, a appris l'AFP mardi auprès du parquet de Paris.

Cette plainte contre X avait été déposée le 19 mars pour « actes de terrorisme et de complicité d'actes de terrorisme », au sujet des **livraisons de sorbitol**, un dérivé du sucre potentiellement utilisable comme propulseur d'engins explosifs lorsqu'il est mélangé à du nitrate de potassium. « L'examen de cette **plainte contre Tereos** », classée sans suite le 3 avril, « n'a pas révélé (...) l'existence d'une entente ou d'un groupement susceptible d'avoir réuni le groupe sucrier et l'**organisation terroriste État islamique** ou toute autre organisation terroriste, y compris de façon indirecte », a détaillé le parquet. Par conséquent, le ministère public estime que l'association de malfaiteurs terroriste n'est pas établie.

Dans la plainte consulté par l'AFP, les plaignants rappelaient que fin 2016, après la libération de Mossoul en Irak, l'ONG Conflict Armament Research (CAR), mandatée par l'Union européenne, avait inspecté « un entrepôt de l'État islamique », y découvrant « des dizaines de **sacs de sorbitol estampillés Tereos** ». Alerté par l'ONG, le groupe admet, au terme de vérifications, que ce produit provient bien de ses usines picardes : en mai 2015, une cargaison de 45 tonnes de sorbitol avait été livrée en Turquie avant de disparaître et d'être retrouvée un an plus tard en **Syrie**, « dans les **caves de Daesh** » (nom arabe du groupe EI).

En décembre 2017, l'information ayant été rendue publique, le **leader du sucre** avait assuré « avoir suspendu ses livraisons de sorbitol dans les zones dites à risques » dès l'alerte du CAR en novembre 2016. Toutefois, selon les plaignants, qui se basent sur une enquête interne de l'entreprise, deux autres livraisons à destination de la Syrie ont été réalisées en février et juillet 2017. « Nos ventes en Syrie étaient légales (...) Nous y avons mis un terme lorsque nous avons découvert que le produit était détourné », avait réagi mi-mars la direction du groupe auprès de l'AFP, dénonçant une « tentative de déstabilisation ». Les plaignants et la direction du groupe s'opposent depuis fin 2016 dans une **crise interne au conseil de surveillance de Tereos**, sur fond d'effondrement des **coeurs mondiaux du sucre**.

Lire aussi le Paroles de lecteurs :

[Les betteraviers cassent du sucre sur Tereos et l'arrêt des quotas](#)